

**COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt et un décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel BARRUYER,

Etaient présents : Monsieur Franck OLLER, Madame Elfi SEYVET, Monsieur Laurent PLANTIER, Adjoint au Maire

Madame CONSTANS Isabelle, Madame PAINTER Frédérique, Monsieur PAQUIEN David, Madame LAMBERT Isabelle, Monsieur COING Yves, Madame VILLARD Valérie, Monsieur BERARD Stéphane, Madame VALENTIN Lydie, Monsieur POITHIER Maxime, Monsieur MOURRARD Michel, Conseillers Municipaux.

Etaient excusées : Mme Céline DINIS, conseillère municipale  
POUVOIR :

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

Date de la convocation : le 15 décembre 2020

Un scrutin a eu lieu, Mme Isabelle CONSTANS a été désignée en qualité de secrétaire.

\*\*\*\*\*

En préambule, et avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire évoque la petite cérémonie qui s'est déroulée juste avant sous le marché couvert : la remise de la médaille communale, départementale et régionale, échelon Vermeil à Monsieur Roger DEBRIS, qui pendant 30 années a œuvré pour la commune d'abord en conseiller municipal puis en qualité d'adjoint au Maire. En raison du COVID, la convivialité n'était pas à la hauteur de ce que l'on aurait pu souhaiter, toutes les personnes présentes à ce moment l'ont regretté.

Retour à la séance présente avec l'adoption à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal réuni le 10 septembre 2020

Pour l'année à venir Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir à l'avance une programmation régulière des réunions tous les deux mois, avec la possibilité de se réunir dans l'intervalle si nécessaire.

Un planning sera établi.

**1°) Création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**  
avec proposition de 24 noms.

La délibération avec tableau est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal et sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques.

**2°) Salle Daniel ARDIN -**

a) Règlement intérieur - Monsieur Laurent PLANTIER, adjoint au Maire a établi un projet de règlement intérieur pour la salle Daniel ARDIN. Ce projet, soumis par

mail à l'ensemble des membres du Conseil Municipal n'a pas fait l'objet d'opposition ou de réserve aussi par délibération ce règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Un nouveau contrat de location a été établi reprenant les dispositions du nouveau règlement intérieur ainsi que de la nouvelle possibilité de louer le bar.

b) Les tarifs de location de la salle Daniel ARDIN sont revus et complétés à compter de 2021. Ces tarifs font l'objet d'une délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

c) Conventions pour les activités associatives hebdomadaires dans la Salle Daniel ARDIN-

M. Laurent PLANTIER, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire a établi des projets de convention pour les activités associatives qui se tiennent à la salle des fêtes. Trois associations sont concernées : Le Club Amitié-Loisirs, Bulle d'Air et Ecoute ma danse.

Ces conventions seront proposées pour signature aux associations concernées et entreront en vigueur dès que les activités pourront reprendre.

Les utilisations hebdomadaires font l'objet d'une participation financière pour les charges d'énergie et d'entretien.

Pour ce qui concerne les tarifs de ces participations, une délibération est proposée au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

d) Exonération de la participation financière annuelle pour les charges d'énergie et d'entretien des Associations utilisatrices pour ce qui concerne la salle Daniel ARDIN, la salle du GIL et la buvette pour l'année 2020.

En effet, en raison de la crise sanitaire, les activités hebdomadaires n'ont pas pu ou seulement partiellement s'exercer. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération d'exonération.

### **3°) Règlements d'utilisation des autres salles ou installations communales**

Le conseil municipal est informé que des conventions d'utilisation sont nécessaires pour prévoir l'utilisation des salles ou installations communales par les associations. Certaines font l'objet d'une participation financière, d'autres sont à titre gratuit.

a) Au terrain de rugby pour le Club de Rugby, une convention pour l'utilisation des locaux communaux sera proposée pour signature au Club de rugby.

b) Pour la salle dite « du GIL » utilisée par l'association GIL (GROUPE INFORMATION ET LOISIRS), une convention sera signée avec la présidente du GIL. Cette convention prévoit une participation financière annuelle pour les charges d'énergie.

c) Pour le Centre de Loisirs sans Hébergement KALIWALI, une convention d'utilisation des locaux sera établie.

d) Buvette place René Cassin et boulodrome

- on prévoit 400.00 € par année pour l'utilisation par l'association « Les pieds tanqués » qui l'utilise régulièrement,
- pour les autres associations Chatillonnaises l'utilisation reste gratuite.

#### **4°) Autres Tarifs 2021**

- a) Taxi : le même forfait annuel de 150,00 € est reconduit pour 2021 à l'unanimité.
- b) Concessions au cimetière et colombarium, les mêmes tarifs sont reconduits pour 2021 à l'unanimité.
- c) Redevance d'occupation du domaine public  
Pour cette redevance, le Conseil Municipal souhaite se donner du temps pour en définir modalités et tarifs. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

#### **5°) Convention avec la préfecture pour signer la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité.**

Adoption de cette convention à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **6°) Délibération sur la vente de la parcelle à usage de jardin à Monsieur DEBRIS (section B 564)**

Cette délibération est soumise à nouveau à l'approbation du Conseil Municipal car la précédente n'était pas conforme pour que le notaire puisse établir l'acte de vente. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### **7°) Point assurance sinistre grêle juin 2019**

Le diagnostic et l'APS pour la réparation de l'Eglise a été reçu la semaine dernière, un rendez-vous avec le maître d'œuvre prévu le 14 janvier 2021 permettra de définir les caractéristiques de l'appel d'offre. Une déclaration préalable des travaux sera déposée également.

#### **8°) Financement participatif (bilan) – Eglise travaux**

La campagne a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Au 16/12, on comptait 131 donateurs pour un montant de 30 235 € collectés.

#### **9°) Délibération sur l'enquête publique carrière Bonnardel / Génissieux du 9/NOV/2020 au 10/DEC/2020**

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal

#### **10°) Délibération sur l'enquête publique carrière Cheval / Génissieux du 20/NOV au 21/DEC/20**

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal

#### **11°) Délibération sur l'enquête publique carrière BARD aux lieu-dits « Les Sables » et « La Réguinelle » sur le territoire de la commune (30/NOV au 17/NOV/20).**

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal

#### **12°) Mise en place des conteneurs semi-enterrés**

Cinq points de collecte dont 3 sur le village sont prévus.

Points : Parking salle Daniel ARDIN- Cimetière- Proximité pharmacie- Hameau de Peroux- Hameau du Petit Chatillon-

Le remplacement de tous les containers sélectifs de tri par des containers neufs est prévu.

Le service communication de l'agglo VALENCE ROMANS AGGLO informera la population en temps utile.

Au sein du Conseil Municipal, la question se pose de savoir comment pourront faire les personnes âgées ou handicapées éloignées des points de collecte. Il est à noter qu'un 4<sup>ème</sup> point de collecte sera implanté exclusivement réservé pour le lotissement « Les Jardins d'Angèle » à l'emplacement de l'ancienne noyeraie.

### **13°) Délibération pour cession de la parcelle D n° 398 La Noyeraie à E.D.C.**

Cette parcelle a été un temps proposée pour l'implantation de containers semi-enterrés, une fois ce projet abandonné elle s'avère sans utilité pour la commune. C'est pourquoi il est proposé de la vendre à un promoteur qui a fait une proposition d'achat.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la vente de cette parcelle constructible au coût proposé de 100 € le mètre carré avec condition suspensive d'obtention d'une DP ou d'un PC.

### **14°) Décision modificative du budget 2020-**

Virement de crédits du chapitre 23 au chapitre 20, délibération approuvée à l'unanimité.

### **15°) Point sur l'aménagement du centre du village**

Monsieur le Maire a déjà présenté le projet au Conseil Municipal.

Il ajoute que lors de la dernière réunion avec VRH le prix de la maison Veilleux était toujours en suspens ainsi que son devenir et que la mairie avait demandé que la hauteur d'un des bâtiments à construire passe de R + 2 à R+1.

### **16°) Point sur les colis de Noël**

Ces colis ont été très appréciés, le Maire remercie toute l'équipe qui s'est investie pour que leur distribution ou livraison à domicile soient réussies.

### **17°) Point sur la communication municipale**

« La Joyeuse Actu » média papier : un numéro spécial fin d'année est en cours de distribution sur la commune.

Panneau-pocket fonctionne très bien, déjà 434 abonnés sur la commune, il est accessible aussi depuis peu sur les ordinateurs. Facebook également touche un large public.

Le site internet tel qu'il existe actuellement n'est pas pratique et ne peut pas être modifié facilement aussi va t-il être abandonné.

Un nouveau site plus dynamique et pratique est à créer, des contacts ont déjà eu lieu avec de nouveaux prestataires.

### **18°) Délibération pour le renforcement du réseau électrique poste Le Clot (SDED Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme)**

Ces travaux sont à l'initiative et à la charge du SDED et nécessitent une délibération laquelle est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **19°) Réflexion sur l'éventuelle suppression de la franchise de 2 ans sur la Taxe Foncière**

Le maire expose au Conseil Municipal que la suppression de cette franchise est déjà mise en place dans de nombreuses communes environnantes.

Cette question sera reprise dans l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil.

**20°) FORMATION : Délibération sur le droit individuel à la formation (D.I.F.) des élus, et la prise en charge des frais de déplacement des agents communaux en formation ou en mission.**

Sur ces questions, le Conseil Municipal souhaite des éclaircissements et connaître les pratiques d'autres collectivités avant toute décision.

**21°) Délibération pour l'acquisition des parcelles B1436 & B1442 (Les Sablons) prévues pour l'agrandissement du cimetière.**

Cette acquisition par la commune de ces parcelles suppose que des questions préalables soient levées.

Par conséquent, une délibération sera à inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil.

**22°) Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)**

Monsieur Stéphane BERARD, conseiller municipal est le référent du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il précise que ce soir, il faut nommer les personnes responsables des différentes actions à entreprendre lors du déclenchement d'un PCS.

A titre personnel, Monsieur Stéphane BERARD est nommé coordonnateur titulaire du PCS et Monsieur Laurent PLANTIER en coordonnateur suppléant.

il présente ensuite au Conseil Municipal le document qui reprend toutes les actions et pour chacune d'entre elles sont nommées parmi le conseil municipal un responsable titulaire et un suppléant.

Les attributions de chacun peuvent s'énoncer ainsi :

Directeur des opérations de secours: titulaire Daniel BARRUYER ,  
Adjoint Franck OLLER

Coordonnateur des actions communales: titulaire Stéphane BERARD suppléant Laurent PLANTIER

Secrétariat: titulaire Christelle SABART  
suppléante Elfy SEYVET

Responsable relations publiques: titulaire Daniel BARRUYER  
Adjoint Franck OLLER

Responsable lieux publics et établissements recevant du public: titulaire Maxime POITHIER  
suppléante Lydie VALENTIN

Responsable logistique: titulaire Michel MOURRAT  
suppléant David PAQUIEN

Responsable économie: titulaire Isabelle CONSTANS  
suppléante Valérie VILLARD

Responsable population : Frédérique PAINTER  
suppléant Yves COING

Ce travail d'élaboration d'un nouveau PCS nécessite encore des réunions pour associer notamment des personnes ou entreprises de la commune en raison de leur compétence et moyens en matière de secours.

Le sujet sera évoqué à nouveau lors de prochaines réunions du conseil municipal.

### **23°) Questions Diverses**

- a) Ralentissement de la circulation avec panneaux limitant la vitesse à 30 km/h aux hameaux du Petit Chatillon et de Peroux. Ces panneaux doivent être accompagnés de dispositifs matériels de ralentissement lesquels sont encore à définir.
- b) Une commission communale finances est à réunir en janvier 2021.
- c) Une commission communale voirie et bâtiments est à prévoir également.
- d) Le Maire se félicite de la rénovation réussie du Monuments aux Morts qui a pu bénéficier d'une subvention de 55 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 20.